



RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BR BC B1 (V) B2 (V)



Objectif de la formation :

La formation permet de garder ses capacités à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510/A1.

Prérequis : Disposer d'un diplôme dans les métiers de l'électricité ou disposer d'une expérience professionnelle d'électricien avérée. Avoir suivi la formation initiale depuis moins de 3 ans

LISTE DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Matériel de sécurité en démonstration :

visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, systèmes de verrouillage. Armoires pédagogiques.

Références réglementaires :

- ✓ Code du travail : décret du 14 novembre 1988
- ✓ Publication NF C 18-510 (21/12/2011)
- ✓ Décret 2010-1118

Recyclage conseillé tous les 3 ans



Taux de réussite : 100 % satisfaction : 100 %

Validation

A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant. Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510. Attestation de fin de formation remise au participant. Attestation de présence.

Programme

Retour d'expérience

Les dangers de l'électricité

Le courant électrique et le corps humain : Matériel de protection individuel et collectif.

Les zones à risque électrique

Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux.

Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510/A1.

La consignation.

Les niveaux d'habilitation
Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques et protections contre ces risques.

Consignes et documents écrits

Utilisation des matériels et outillages de sécurité.

Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Travaux pratiques et évaluation pratique conformément à la réglementation

Évaluation des acquis par un test.

Éligible : **MON COMPTE FORMATION**